Smaïn Laacher

Réfugiés sans refuge

Le temps de l'Autre, en particulier quand celui-ci fonde l'identité du tout Autre (l'indigène, le colonisé, la femme, etc.), constituait, il n'y a pas si longtemps, un idéal ethnographique. Cet idéal scientifique, qui portait de nombreux savants dans des contrées lointaines et auprès de peuples perçus comme culturellement retardataires, se proposait de re-saisir dans sa totalité le « style » (Claude Lévi-Strauss) ou l'« esprit » (Bronislaw Malinowski) des systèmes culturels. Être le premier parmi les premiers Blancs à découvrir ce qui est préservé dans une culture lointaine non encore « contaminée par la modernité » était probablement la perspective la plus exaltante pour l'anthropologue. Ce passé est révolu. Les étudiants, même lorsqu'ils se destinent au métier d'ethnologue ou d'anthropologue, prennent connaissance de l'existence de cet idéal abstrait dans les livres et les manuels. La colonisation et ses bouleversements culturels ont grandement modifié le regard des vainqueurs sur leurs anciens « obligés » ; en retour ces derniers ont essayé ou ont cru possible, avec plus ou moins de bonheur (en vérité moins que plus), d'effacer la présence de l'Occident chez eux.

Si toutes les émigrations et toutes les immigrations ne résultent pas mécaniquement de la colonisation ou d'anciens rapports de domination coloniale entre nations, les corps et les visages qui apparaissent sur nos écrans de télévision donnent une image de la *co-temporalité*, qui n'est plus celle du choc violent et frontal entre des cultures distinctes mais qui met en présence des *mondes* dont les relations passées et présentes ne se sont pas radicalement modifiées. Il existe une homologie entre le colonisé et le réfugié (celui perçu et nommé comme tel), le premier était habité chez soi par l'autre, le second habite chez l'autre avec le sentiment, à tort ou à raison, qu'il ne sera jamais le bienvenu. Ou pire peut-être : que son statut est peut-être usurpé ; que de protection il n'a nul besoin, car à défaut d'avoir été invité, il s'est invité lui-même par la grande porte, en

inventant une histoire légitime, celle du héros persécuté fuyant la haine et l'intolérance politique de régimes dictatoriaux. L'un (le colonisé) est le prolongement de l'autre (le réfugié), même lorsque celui-ci obtient une *protection internationale* le faisant accéder à une position plus enviable et plus prestigieuse que celle de l'immigré ordinaire. Dans les faits, l'un et l'autre sont toujours rappelés à leur négligence et leur manquement coupables : ne pas rendre publics leurs actes, ne pas décliner leurs intentions réelles, cacher sciemment la vérité de leur état civil aux institutions nationales et internationales, ne pas dire sans hésitation pourquoi ils sont là – alors qu'ils devraient être idéalement ailleurs, chez eux ou dans une autre nation. Mais pas ici. Bref, l'un (le clandestin) violerait l'hospitalité, doublement, en ne possédant nul droit de visite et en s'installant sans droit au séjour ; l'autre (le demandeur d'asile ou le réfugié statutaire) mobiliserait des compétences discursives pour faire croire à l'incroyable (une persécution sans « preuve ») afin de faire l'économie d'un séjour illégal de longue durée.

Immigré clandestin, demandeur d'asile et réfugié dans les pays du Sud. Des catégories substituables

Ces hommes et ces femmes qui nous apparaissent sans vie ou dans la détresse, en chair ou en os dans un camp, dans un campement urbain d'une grande ville, un documentaire, une fiction ou sur des milliers de photos, le sens commun les appelle *clandestins* ou *réfugiés*. Ces deux catégories sont substituables. Les journalistes, les élus, les militants, la population ne disaient-ils pas des personnes qui étaient hébergées dans le centre de Sangatte entre 1999 et 2002 qu'elles étaient des « réfugiés qui voulaient passer en Angleterre », ou les « clandestins du centre de Sangatte » ? Des mots tels que migrants, immigrés clandestins, sans-papiers, réfugiés économiques, illégaux, etc., sont des mots du langage ordinaire qui se substituent en permanence les uns aux autres sans jamais poser de problèmes de compréhension puisque, pour tous, ces mots renvoient à une seule et même réalité : la présence de celui qui n'est pas là depuis le début. Plus encore, il existe entre ces catégories des différences qui renvoient directement à des oppositions de statut et de condition. Il suffit de penser au *pouvoir d'idéalisation* que produit systématiquement l'expression « réfugié politique » à la fois chez ceux qui ont le pouvoir de qualification et ceux qui sont ainsi désignés. En Occident comme ailleurs. La notion de « réfugié politique » n'a en réalité aucune existence

juridique. Elle n'est mentionnée nulle part dans la Convention de Genève de 1951. Pourtant elle est sur toutes les langues et c'est elle qui surgit spontanément dès qu'il s'agit de juger une persécution ou une demande de protection.

Cette notion du sens commun produit deux effets à l'insu même des personnes qui la prononcent. Le premier est un *effet d'ennoblissement* de la condition d'immigré, le situant au point le plus haut de la hiérarchie de l'excellence attendue pour un immigré (qu'il soit réservé, reconnaissant, scolarisé, désirant rapidement s'intégrer, etc.). Ici c'est l'action politique revendiquée qui qualifie la légitimité de la demande qui est aussitôt assimilée à l'engagement (au don de soi), au combat pour la liberté et les valeurs universelles. Autant de qualités qui sont chères au pays qui offre sa protection. Le second effet est un *effet de sélection* : avoir fait de la politique, au sens où on l'entend dans les régimes parlementaires et démocratiques, est la posture la plus recevable, la moins contestable, la moins suspicieuse pour une demande d'asile. Si l'adjectif *politique* a pour effet de grandir le réfugié en en faisant un immigré convenable et digne d'être accueilli et protégé, l'adjectif *clandestin* a quant à lui pour vocation de noircir l'immigré, faisant de lui un être irrespectueux des conventions.

Si jusqu'alors mon propos s'est refusé à séparer et à opposer ces deux catégories (clandestin et réfugié) en ne les examinant pas l'une indépendamment de l'autre, c'est parce que les exemples sont nombreux qui montrent, en particulier dans les pays dépourvus de droit d'asile interne, les similitudes entre la condition de l'immigré clandestin et le demandeur d'asile. C'est le cas au Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie)[1]. Le demandeur d'asile, dans cette région du monde, pendant l'examen de son dossier peut se retrouver plusieurs fois, faute de document attestant qu'il a sollicité officiellement l'asile auprès du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en *situation apparente de clandestinité*. La peur du contrôle de police et de l'expulsion est à cet égard aussi forte chez le réfugié statutaire que chez le demandeur d'asile ou le migrant clandestin.

Ainsi, lors d'un contrôle policier, ce n'est pas la réalité juridique à l'instant du contrôle qui importe (par exemple l'attente d'un nouveau récépissé), mais la représentation subjective que les policiers se font des

1. Je me permets de renvoyer à ce propos à mon enquête, Smaïn Laacher, *Migration clandestine et Asile en Tunisie*, Rapport pour le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Genève, octobre 2005.

rapports entre la légalité et certaines nationalités : à défaut de « papiers » et donc de nationalité attestée, la subjectivité policière se rabat sur les corps pour attester de l'identité des personnes – il est africain donc très probablement en situation illégale. Le pasteur Raymond, de nationalité camerounaise, responsable de Caritas à Tunis en 2005, en a lui-même fait l'expérience : « Ma carte de séjour est valable un an. Pour la renouveler, on vous donne une carte valable un mois. Mais entre l'expiration et le renouvellement il peut se passer trois ou quatre mois sans aucun papier : on est donc un sans-papiers. Et pourtant je suis en situation régulière en Tunisie. Et comme les autres, pendant cette période dans laquelle je n'ai pas de papiers, moi aussi je ne suis pas du tout rassuré, j'ai très peur d'un contrôle de police[2]. »

Réfugié ou non, c'est le sentiment d'insécurité qui est permanent.

Sans aucun doute, cette situation objective (l'existence de périodes de « clandestinité » dans une situation de légalité juridique du point de vue du HCR) est-elle renforcée par le fait que le HCR dans tel ou tel pays (pauvre ou dictatorial) n'éprouve pas le besoin impérieux de respecter scrupuleusement et systématiquement, entre autres, les conditions de confidentialité d'un entretien ; de présenter lors de la première rencontre les droits et les devoirs de chacun (demandeurs d'asile et HCR) ; d'informer systématiquement les personnes sur la procédure d'asile et les conditions d'un recours éventuel ; de tenir les personnes informées, par écrit, de la décision du HCR et des conséquences d'une réponse positive comme d'une réponse négative dans le contexte propre du pays d'accueil. On oublie trop souvent que la protection est inséparable de l'existence pratique d'un sentiment d'être protégé ou du sentiment d'avoir la certitude de ne pas se retrouver sans défense ni recours face à l'arbitraire de n'importe quelle institution ou de n'importe quel représentant de l'État.

Mais la figure du réfugié ne peut se résumer à sa condition juridique incertaine lorsqu'il n'est pas accueilli par un pays où le droit d'asile et la Convention de Genève sont relativement respectés et garantis. Le réfugié partage avec d'autres (demandeur d'asile et immigré clandestin) une remarquable similitude, celle de leurs conditions d'existence matérielle et symbolique.

2. Entretien avec l'auteur, Tunis, août 2005.

Refuge dans l'immondice

Ce qui frappe en premier lieu lorsqu'on regarde attentivement l'univers des réfugiés, que ce soit dans le camp de Dadaab[3] au Kenya ou dans la « jungle » à Calais, c'est d'abord l'envahissement des immondices autour des abris de fortune. Ce qui est ici aboli, c'est l'organisation de l'espace en lieux distincts : un lieu de dépôt des déchets et un lieu de repos des personnes. Pour la plupart de ces femmes et de ces hommes, cette situation était loin d'être ordinaire dans leur quartier ou leur village. Ils en font pour la première fois la brutale expérience en terre d'exil. Le plus choquant n'est pas tant la saleté que l'abolition de la distance entre les espaces, jetant ainsi les hommes et leurs déchets dans un même et unique lieu. Non pas séparation des uns et des autres mais stockage et accumulation des détritus et de leurs producteurs. Comme si partager son quotidien dans la boue et avec les rats pouvait ne pas choquer la conscience.

Une vie dans l'ordure parce qu'on compte pour rien pour le plus grand monde, parce que le monde vous oublie ou vous a déjà depuis longtemps oublié, car d'une certaine manière la discrétion, une relative invisibilité, une parole tue, en un mot l'absence du politique et de la politique a considérablement renforcé cette croyance collective qu'ils ne sont que de passage, ou probablement pire encore, qu'il n'y a pas de raison de croire, au moins en théorie, à l'égalité fondamentale (même si celle-ci demeure *introuvable*) de tous les êtres indépendamment de leur origine, de leur nationalité, de leur confession et de leur condition sociale.

Ces espaces de stockage que sont les camps, un peu partout dans le monde, quels que soient leur forme, leur durée et leur degré de contrôle par de multiples autorités nationales et internationales, rassemblent des femmes et des hommes en surnombre, constituant autant de populations en trop. Celles-ci ne se trouvent d'ailleurs pas seulement dans des camps ou des campements. Elles sont dans des grottes (comme à Zintan, au nord-ouest de la Libye fuyant les bombardements), des bois ou des forêts comme au Maroc, échouées sans vie sur une plage en Europe (Lampedusa en Italie pour ne citer que la plus connue), et, quand ils sont dans la ville, elles se tiennent et sont toujours tenues à l'écart, comme si leur

3. Selon le HCR, la capacité d'accueil initiale des trois camps de Dadaab au Kenya était de 90 000 personnes réfugiées sous sa protection. Aujourd'hui, en 2012, plus de 463 000 réfugiés y sont hébergés, dont environ 10 000 sont des réfugiés de la troisième génération nés à Dadaab de parents réfugiés eux-mêmes nés sur place.

place naturelle était en marge ou sur le bord. Elles sont là comme des ombres, mais ce sont les seules à être de partout et de nulle part. Elles constituent un trop inutile, en un mot elles sont *redondantes*.

Le sol, sans existence légale, ne porte plus que des êtres flottants, abandonnés à eux-mêmes, ne vivant et ne se retrouvant qu'à la périphérie du monde des hommes et de l'urbanité. Tel est le destin de millions de femmes et d'hommes sur notre planète, qu'ils soient réfugiés reconnus ou errants fatigués par un exil qui n'a de cesse de se réitérer. Ces hommes et ces femmes témoignent d'une humanité qui s'est dégradée dans un environnement dégradant à cause de la famine, de la guerre, de la violence des milices ou des paramilitaires, etc. Les abris de fortune (la tante du HCR en fait partie), les vêtements portés, les corps, les regards, la démarche, les relations entre les personnes, les ordures, le tout forme un univers matériel et symbolique dont tous les éléments sont implacablement liés et reliés. Un *monde de désolation*, au sens d'Hannah Arendt, c'est-à-dire une perte du monde commun et de l'espace public à partir duquel les hommes peuvent vivre ensemble. Le sentiment d'une perte radicale d'appartenance au monde.

« Stocker » et « trier ». Deux opérations de plus en plus complexes et aléatoires

Mais avant de *stocker*, volontairement ou non, encore faut-il que les États et leurs institutions puissent *trier* pertinemment. Comment reconnaître le « vrai » réfugié du « faux » ? Celui dont on pense qu'il a besoin d'une protection internationale de celui dont on pense, à tort ou raison, qu'il n'est pas concerné par l'asile et l'octroi du statut de réfugié ?

Le départ réunit, malgré elles, des personnes de toutes conditions et aux multiples ambitions, qui veulent quitter leur pays pour des raisons différentes mais qui ont, sans aucun doute, une vision assez semblable des causes de leur émigration : échapper à la mort ou à la condition d'inutile au monde. Autrement dit, il ne peut exister aucun système légitime de *tri sélectif*, lors du départ ni pendant le voyage, qui opérerait une distinction, aisément reconnaissable et légitime, entre celles et ceux qui quittent leur pays pour de « bonnes » raisons (être persécuté) et celles et ceux qui le quittent pour de « mauvaises » raisons (la recherche d'un travail).

Si dans le pays d'origine les positions et les statuts sociaux des candidats à l'immigration sont, contrairement à ce que l'on pense, significativement hétérogènes, la route et ses multiples imprévus, ainsi que le système de dépendance dans lequel sont insérés les migrants, effacent les

anciennes différences (riches-pauvres, hommes-femmes, fuite ou accès à une vie meilleure) ou à tout le moins les neutralisent provisoirement. Sur la route, rien ne vient distinguer objectivement celui ou celle qui a fui la faim, une persécution, un viol collectif qui restera impuni, l'impossibilité de poursuivre des études, etc. Ils et elles partagent les mêmes embarcations, sont transportés dans les mêmes camions, se retrouvent dans les mêmes haltes, subissent les mêmes violences, sans distinction de nationalité, d'origine sociale, de sexe ou d'âge, font partie des mêmes groupes de voyageurs, logent dans les mêmes ghettos, les mêmes squats ou les mêmes chambres, les femmes seules ou avec enfants, « mariées » ou non, se livrent par nécessité à la prostitution, etc. C'est ce phénomène d'*indistinction des conditions* au cours du voyage que le HCR nomme les « flux mixtes ». En réalité, ce phénomène existe dès le départ, pendant le trajet mais aussi pendant les mois d'attente dans un pays d'installation provisoire.

Sans aucun doute la problématique centrale, du point de vue du réfugié (avec statut ou en espérant un), est celle de la perte du foyer. Il importe de s'arrêter sur cette perte, sur ce qu'elle représente, mais aussi sur ses conséquences à long terme.

L'absence du foyer, un sol qui se dérobe

Les premiers pas sur la « terre crainte », et pourtant désirée, laissent les corps en apesanteur. Qu'est-ce qu'un corps qui n'est pas soutenu par le droit et par le sol ? Le droit permet une existence officielle et donc permet d'être nommé. Mais l'espace du *refuge chez les autres* s'il protège de la violence reste absolument antithétique du foyer protecteur, de la maison dans laquelle on peut se réfugier, du *chez-soi,* au sens de la maison et plus largement de la nation[4].

Il suffit d'avoir observé des réfugiés, en Afrique par exemple, pour remarquer l'impérieuse nécessité, même en situation de détresse et de grande dépossession, de retrouver des gestes familiers, ceux qui encadraient naguère les pratiques routinières : se chauffer, se faire à manger, se raser, se laver, etc. Retrouver et se retrouver dans des habitudes que la violence ou le long et périlleux voyage a brisées. Les objets qui donnaient une âme, un esprit, un pouvoir de propriété légitime sur la demeure familiale, ont laissé place, par la force des choses, à la possession du strict

4. Les développements qui suivent sur l'importance du foyer sont en partie issus de mon ouvrage *Le Peuple des clandestins*, Calmann-Lévy, 2007.

nécessaire que l'on trimbale ici et là avec peine. Mais même quand on n'a plus rien, il reste encore *soi*, c'est-à-dire un corps qui oblige à se tenir debout, car les obligations à l'égard des siens sont nombreuses et n'ont pas encore été remplies.

La religion, la puissance économique, la célébrité, la reconnaissance sociale sont autant de formes spécifiques d'un *chez-soi mobile* susceptible d'atténuer la douleur inhérente à la perte de la terre natale. Cela vaut, il est vrai, pour les intellectuels et plus spécialement pour les écrivains. Mais, contrairement à la déclaration de Victor Hugo qui écrit que « l'exil n'est pas une chose matérielle, c'est une chose morale, tous les coins de la terre se valent[5] », l'exil est indissociablement matériel, moral et politique. Il paraît improbable, sauf à avoir une vision littéraire et métaphysique de l'exil, que « tous les coins de la terre se valent ». Ou alors il faut aussitôt préciser que « tous les coins de la terre se valent » dans l'absolu, en théorie, en aucun cas en pratique. On éprouve l'irrépressible désir de vivre sur un sol qui ne se dérobe point à ses yeux ni sous ses pas, lorsque l'on est dépourvu des ressources constitutives d'un *chez-soi mobile*.

Il faut avoir une maison à soi, une terre à soi, un pays à soi, une nationalité à soi pour faire mine de ranger du côté des postures réactionnaires ces éléments pourtant au fondement de ce que l'on appelle, souvent avec solennité, la citoyenneté. Le désir de terre natale, chez tous les réfugiés que j'ai rencontrés lors de mes enquêtes, est à mille lieues d'une vision nationaliste de la nation. Que l'on soit un immigré ordinaire, un clandestin en transit, un demandeur d'asile ou un réfugié, la notion de terre natale revêt la même signification : l'émigration est un acte de rupture corporelle et affective d'abord avec un territoire sur lequel existaient une population et un ordre politique, culturel et moral.

Mais s'il est vrai de dire que l'émigration est la cause de la rupture, il importe de rappeler ce fait fondamental : l'émigration en tant que phénomène social résulte de l'effondrement des structures sociales et des cadres symboliques qui maintenaient et reproduisaient la société. L'histoire de ces ruptures, qui est celle de ceux qui l'incarnent dans leur chair et leur malheur, se confond avec l'histoire de la guerre comme forme exacerbée de la misère et de l'exclusion. Ce que deviennent les victimes des conflits qui provoquent des déplacements de populations, ce sont des *personnes dépossédées d'un foyer*. Rapportée à ces millions de personnes sans assignation, ou ne possédant comme seule identité

5. Victor Hugo, *Actes et Paroles*, vol. 2, *Pendant l'exil 1852-1870.*

publique et seule condition sociale que celle de réfugié, la notion de foyer recouvre des enjeux fondamentaux souvent peu explicités.

Originellement, le foyer ne désigne pas l'espace domestique et sa morale, ni la *patrie* (*homeland*) pour laquelle on sacrifie sa vie. Même si l'espace domestique et la patrie ont quelques similitudes structurales : dans les deux cas, ce sont des lieux de protection des personnes qui se présentent sous forme d'abri et d'asile et des lieux où il existe des biens qui sont la propriété de la famille, de la nation ou du *foyer national.* Mais le foyer est aussi et avant tout un espace central d'où procèdent les choses et les événements. Ainsi, le foyer est le centre du monde non pas au sens topographique, mais au sens existentiel : lieu où se réunit la famille et qui se confond avec la famille, lieu de la chaleur et lieu où on fait du feu, lieu où on est à l'abri, lieu où l'asile est possible. Le foyer est le centre du monde d'où provient toute chose, non parce que c'est un lieu où l'on habite mais parce que c'est un lieu où l'on peut revenir et un lieu où l'on peut se réfugier (au sens du refuge et non de la protection juridique). Le foyer est le lieu d'où l'on part mais aussi le lieu où l'on revient nécessairement : rentrer dans son foyer, c'est aussi rentrer dans son pays natal comme on revient chez soi. Sans foyer, la vie se fragmente, perd de son unité et de son sens.

Je me souviens de la phrase de Hussein, un Afghan de 23 ans, rencontré dans le Nord-Pas-de-Calais lors de mon enquête sur le centre de Sangatte en 2002 : « Aujourd'hui, je tourne comme un fou autour de moi. Je suis en France comme dans une maison où je ne sais pas où sont les toilettes, la cuisine, la salle de bains. […] Je ne sais plus comment les choses sont faites ni comment elles doivent être faites. Et qui peut me dire comment elles doivent être faites ? » Devenir soi-même le seul centre du monde est la trace sans équivoque d'une confusion des sphères (dedans-dehors, public-privé, subjectif-objectif, national-étranger, etc.) et, au-delà, d'un effritement du sens du monde, d'un monde devenu proprement insensé. Tourner autour de soi ou avoir la planète ou le camp comme horizon sans fin, une prison à ciel ouvert et sans barreau, souligne l'absence de foyer dans lequel on ne peut plus revenir ni se réfugier. L'absence de foyer signifie dans ce cas une absence de lieu.

Quitter son pays pour aller chercher un travail ou fuir une persécution, c'est traverser des mers et des frontières et parcourir des milliers de kilomètres, mais, dans le même geste, c'est celui d'émigrer pour devenir immigré même avec le statut de réfugié, défaire et se défaire du sens du monde ancien sans habiter aucun monde nouveau. Peter Berger, dans un texte remarquable sur l'exil, analyse finement ce qui fonde le

foyer comme centre du monde[6]. C'est là, dans le foyer, écrit-il, que se croisent deux lignes : la « ligne verticale » et la « ligne horizontale ». La ligne verticale est celle qui monte au ciel et qui descend jusque sous la terre, au pays des morts. La ligne horizontale représente la « circulation terrestre : toutes les routes qui mènent à travers la terre à d'autres lieux ». Au foyer, explique encore Peter Berger, l'on est au plus près des dieux du ciel et des morts sous la terre. Combien de fois n'ai-je entendu lors de mes conversations avec des errants et des réfugiés que leur seule hantise c'était de « mourir seul comme un chien », loin des leurs et de leur territoire. N'est-ce pas cela que signifie l'expression « vouloir mourir auprès des siens » ? C'est d'ailleurs lors d'un décès dû aux conditions inhumaines du voyage clandestin, du séjour dans un camp de réfugiés ou dans un pays de transit que chacun est ramené, avec violence, à cette terrible vérité : celui qui a quitté les siens, volontairement ou non, ne retrouvera plus jamais une nouvelle terre où se croiseront la ligne verticale et la ligne horizontale. Les deux lignes qui structuraient toute l'existence de chacun et du groupe. Loin de son foyer, la rupture sera définitive entre lui et les morts qui sont aussi ses morts. En terre d'immigration, les dieux seront devenus inaccessibles, dépourvus de leurs pouvoirs sur leurs communautés puisqu'ils seront devenus des dieux sans communauté, ni territoire, ni expressions publiques. La ligne verticale se réduira alors à sa plus simple et, d'une certaine façon, à sa plus pauvre expression, celle d'un monde vécu tournant sans cesse autour de lui-même. Quant à la ligne horizontale, elle sera débarrassée de tous ses appuis et de ses points fixes constituant « une sorte de plaine de distance nue, balayée par tout ce qui la traverse[7] ».

Je ne mets pas sur le même plan des registres différents : la solitude et l'isolement dans des grandes villes cosmopolites et la misère et la violence qui régnaient dans la ville ou le village d'origine ; la violence symbolique de la ville d'accueil et la domination étouffante des hommes sur les femmes, etc. Bien sûr, et chacun en conviendra, mieux vaut des *soucis communs*, même dans un pays quelque peu suspicieux, que l'arbitraire sans recours, l'assassinat comme seul mode de règlement des conflits ou l'impossibilité de se nourrir et de nourrir sa famille. Pourtant, partir, contraint ou non, vivre comme immigré dans la ville ou s'installer dans la condition de réfugié dans un camp, c'est immanquablement se trouver dessaisi de son foyer (le centre du monde) et penser qu'il sera toujours

6. Peter Berger, « L'exil », *Périphéries*, revue en ligne, octobre 1999.
7. *Ibid.*

possible de le réaménager dans le monde des autres dont la principale caractéristique est d'apparaître, au moins dans un premier temps, comme confus et désorganisé. Malheureusement, quand on émigre, il n'est pas possible d'emmener avec soi l'intersection des deux lignes comme le faisait et le font toujours les nomades qui, sans cesse en déplacement dans des univers cohérents entre eux, en même temps qu'ils dépliaient leurs tentes dépliaient dans le même mouvement leurs deux lignes. Dans cette configuration, la ligne horizontale et la ligne verticale ne sont pas seulement des éléments du déplacement, elles sont constitutives de l'esprit même de la circulation qui, tôt ou tard et quelles que soient les routes empruntées, mène et ramène au foyer ; le lieu d'où partent toutes les routes pour aller vers tous les lieux.

Les objets peuvent s'échanger, jamais les foyers. On n'échange pas un foyer contre un autre. Aucune négociation, ni aucun arrangement ne sont possibles, ni même imaginables, dans ce domaine. Le foyer est unique parce qu'il n'existe, par définition, qu'un seul centre du monde. Une fois en terre d'immigration, et cela est particulièrement vrai pour les clandestins et les demandeurs d'asile, la première expérience sera bien celle d'une conscience aiguë de la perte définitive du foyer en échange d'un hébergement. D'ailleurs, tout le dispositif en matière de logement des étrangers nouvellement arrivés, en France et en Europe, est construit sur l'idée de la prise en charge, absolument tout le contraire de l'idée de propriété de soi et de maîtrise de ses ressources. Quand, par exemple, en France les demandeurs d'asile attendent leur statut de réfugiés, ils sont hébergés (pour les plus chanceux) dans des centres de transit appelés centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Lorsqu'ils obtiennent le statut de réfugié, ils sont accueillis dans des centres provisoires d'hébergement. Depuis quelques années, les réfugiés peuvent aussi être hébergés en centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Des associations interviennent en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés pour les aider à trouver un logement en recourant par exemple au système du bail glissant. Le bail glissant permet à un « public défavorisé » (c'est le langage employé par les professionnels) d'accéder à un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec un « accompagnement social » pendant une durée déterminée avant de faire passer (« glisser ») le bail au nom du sous-locataire. L'objectif est d'« accompagner » ces populations vers leur « autonomie dans le logement ». Dans l'esprit, en pratique et dans les mots, tous ces dispositifs renvoient au provisoire et à l'absence de choix. Alors que le foyer a partie liée au sacré et à la sacralisation (aux dieux et aux morts), le centre d'accueil

ou le centre d'hébergement provisoire dans lesquels sont accueillies ces populations de partout et de nulle part signe la nature profane du lieu d'habitation. Ce n'est plus l'histoire collective d'une vie que traduit le foyer mais, au mieux, le lieu anonyme où chacun peut être de nouveau nommé par son seul nom.

Pourtant, il suffit d'être attentif à ces visages de réfugiés pour y voir de l'espoir, ce sentiment si précieux qui préserve contre le malheur perpétuel et la négation de soi. C'est l'espoir qui permet d'attendre. Attendre. Tous ceux qui sont à la recherche d'un lieu où se mettre en sécurité le savent intimement, l'espoir permet de croire comme probable l'accomplissement de ce que l'on désire.

RÉSUMÉ

Les victimes des conflits qui provoquent des déplacements de populations deviennent des personnes dépossédées d'un foyer. *Rapportée à ces millions de personnes sans assignation, ou ne possédant comme seule identité publique et seule condition sociale que celle de « réfugié », la notion de foyer recouvre des enjeux fondamentaux souvent peu explicités.*